Saint-Benoît-sur-Loire

Au fil du temps

Bulletin n°91 - Janvier 2019

Sommaire

Editorial 2
Agenda 2
Actualités ..... 3 à 5
Vie communale ..... 6 à 9
Vie associative ..... 10 à 11
Page historique 12

Publication : ville de Saint-Benoît-sur-Loire - Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication et de la direction : Gilles BURGEVIN - Rédaction : Jean-Claude ASSELIN - Photos : Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
accueil@mairie-st-benoit.fr - www.saint-benoit-sur-loire.fr - Maquette et impression : Sully Impression, 02 38 36 39 10 - contact@sully-impression.fr

Edito

Chers concitoyens,

Ce premier éditorial de l'année est pour moi l'occasion de vous souhaiter une très bonne et belle année 2019.

J'espère que les fêtes de fin d'année ont été propices aux retrouvailles familiales, toujours agréables, et c'est aussi l'occasion d'évoquer nos différentes résolutions. Pour cette année 2019 qui commence à peine mais qui, à n'en pas douter, passera tout comme les précédentes, c'est-à-dire très vite.

Tout va très vite
Peut-être pas pour tous !!!

J'ai une pensée pour nos commerçants qui vont subir les deux dernières tranches de notre réhabilitation du centre-bourg. Si tout pouvait aller très vite, ils en seraient satisfaits.

Bien sûr, l'accessibilité à leurs commerces va être différente pendant la durée de nos travaux. Alors, solennellement, je vous le demande une fois de plus, faites un petit effort, dans un premier temps de venir vous approvisionner « local » de temps en temps, mais plus souvent que vous ne le faites ! Il en va de la vie de votre village. Venez dans nos commerces, et si vous ne trouvez pas de places pour vous garer, quelques pas sont possibles depuis nos parkings. Esperons que les voitures de nos commerçants laissent libres les emplacements nécessaires !

Bien sûr, il s'agit de vœux, mais je me répète, je souhaite vivement qu'un effort de votre part soit fait. Laissez tomber pour quelques moments les grandes surfaces périphériques et valorisez nos commerces.

Ces travaux devraient se terminer fin juin. Dans le même temps, la construction du centre d'interprétation se terminera elle-aussi. L'ouverture étant prévue fin mai. Les travaux de mise en sécurité de l'entrée ouest sur la départementale sont en partie réalisés. J'espère que la vitesse des conducteurs réduira dans cette zone, c'est une vraie problématique.

2019 devrait voir le début de la restructuration de l'EHPAD pour une adaptation de cet établissement aux conditions de vie actuelle des résidents.

2019 devrait voir le début des études pour la nouvelle caserne des pompiers.

Depuis le 1er janvier, un nouveau contrat a été signé avec le délégataire de la station d'épuration : la SAUR a été choisie à nouveau, après des négociations qui nous ont permis d'abaisser le prix du m^3. Cette baisse représente pour une consommation de 120 m^3 un gain d' environ 17 euros par an.

Je termine en vous souhaitant de la part du conseil municipal une très bonne année 2019.

Bien cordialement

Le Maire, Gilles BURGEVIN

Agenda

En janvier

Dimanche 13 • Galette des rois « CATM » - S. P
Jeudi 17 • Conférence par M. Serge LEGAT – S. F
Vendredi 18 • Assemblée Générale de la Pêche - S. F
Samedi 19 • Assemblée Générale et galette « Amicale des Retraités » – S. P
Dimanche 20 • Loto APE Ecoles Publiques – S. P
Vendredi 25 • Galettes des Rois « Comité des Fêtes » - S. F
Dimanche 27 • Concert de la galette « Valphonie » - S. P
Mercredi 30 • Réunion préparation comice agricole – S.F

En février

Samedi 2 • Portes ouvertes au collège Saint -Joseph
• Soirée choucroute par l'APEL du collège Saint-Joseph - S. P
Samedi 2/Dimanche3
• Week-end Théâtre « Comité des Fêtes » - S. F
Dimanche 3 • Assemblée générale « ULM »- S. F.
Samedi 9 • Atelier Yoga organisé par la Médiathèque - S. F.
Samedi 23 et Dimanche 24
• Week-end pêche truite
Dimanche 24 • Conférence du Comité de jumelage - S. F
Lundi 25 • Ouverture de la pêche à l'étang communal de la Mitonnerie

En mars

Vendredi 1 • Débat national 20h - S. F
Samedi 2 • Journée de l'environnement « J'aime la Loire propre »
Samedi 2/Dimanche 3
• Stage de musique et bal « Biaudes et Câlines » - S. F
Dimanche 3 • Concours de belote « association de Pêche » - S. P
Vendredi 8/Samedi 9/Dimanche10
• Assemblée Générale de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Loiret - S. P
Samedi 9 • Carnaval de l'école Sainte-Marie – S. F
• Portes ouvertes de l'école Sainte Marie
Samedi 23 • Carnaval de l'école « APE Ecole publique » – S. F
Jeudi 28 • Conférence par M. Serge LEGAT – S. F
Samedi 30 • Soirée dansante du Basket– S. P
• Atelier Yoga organisé par la Médiathèque - S. F
Vendredi 29/Samedi 30/Dimanche31
• Enduro-carpes à l'étang communal pour la ligue contre les maladies du cerveau

S.F : salle des Fêtes / S.P : salle polyvalente

Grand Débat national
Vendredi 1er mars 2019 A 20h
à la salle des Fêtes rue Max Jacob

Réunion de préparation du comice agricole
Ouverte à tous
Mercredi 30 janvier à 20 h
Salle des Fêtes rue Max Jacob

Amélioration de l'habitat

Nouveau service en ligne

monprojet.anah.gouv.fr

une aide en ligne qui change tout

Les aides de l'Anah s'adressent principalement aux propriétaires occupants sous plafond de ressources souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique (Programme HABITER MIEUX) ou d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie et au handicap.
L'Agence nationale de l'habitat (Anah) vous aide à financer ces travaux et vous accompagne dans votre projet.
Depuis le mois de novembre, la demande d'aide Anah a été simplifiée et dématérialisée dans le Loiret.
Comment ça marche ? Avec monprojet.anah.gouv.fr, le propriétaire occupant fait lui-même la demande d'aide qui correspond à son projet de travaux, comme par exemple des travaux de rénovation énergétique...
Ce service en ligne permet au propriétaire occupant de savoir tout de suite s'il est pré-éligible aux aides de l'Anah, de déposer son dossier et d'être mis en relation avec les professionnels qui suivront son projet. Et s'il n'est pas éligible aux aides de l'Anah, il peut, s'il le souhaite poursuivre sa démarche pour être conseillé sur d'autres aides possibles.

Planning du balayage des rues

Pour information, voici les prochains passages en centre-ville de la balayeuse pour le curage mécanique des caniveaux :
à partir de 6h du matin

- **18 Avril 2019.**
- **18 Juillet 2019**
- **17 Octobre 2019**

La veille au soir des dates indiquées ci-dessus, veuillez stationner votre véhicule à un emplacement non gênant pour le passage de la balayeuse.

Merci de votre compréhension et de votre bon sens civique.

Gilles BURGEVIN

Bienvenue à...

M. Jean-Marc ROBERT
Cabinet d'ostéopathie
Méthode chinoise
Aucune manipulation
18 Route de Sully

Tel : 06 37 97 38 00

1 semaine en Val de Sully

La Communauté de communes est à vos côtés pour vous faciliter la vie, vous proposer des services et des activités. En 2017, Sophie vous présentait son agenda, cette année c'est son mari : Amir !

Lundi

Appeler le 02 38 35 05 58 et prendre RDV avec le service **développement économique pour l'extension de mon entreprise**.

Mardi

Aller au **conseil communautaire à Bonnée (28 route de Bordes) à 18h30** : vérifier l'ordre du jour sur **www.valdesully.fr**

Mercredi

Accompagner Alice à **La P'tite Escale (32 rue du coq à Sully) à 9h.**

Temps de détente, jeux, échanges avec d'autres parents et des professionnels de la petite enfance.

Jeudi

Inviter Sophie au **cinéma Le Sully : séance art & essai à 20h30**

Penser à faire garder Alice un peu plus tard : après il y a parfois un débat autour du film.

Vendredi

Soirée détente, au programme : sport, sauna, hammam, bain bouillonnant jusqu'à 22h au **Centre aquaforme Val d'Oréane à Dampierre en Burly** !

Samedi

Nos copains parisiens viennent dîner.

Récupérer Sophie au travail et aller faire les courses chez les **commerçants locaux** toujours prêts à nous conseiller ou réserver au **restaurant** dans le coin. A voir !

À 2 pas de chez moi !

Dimanche

Balade dominicale dans des beaux coins atypiques solognots : passage à l'**Office de Tourisme** en premier pour nous donner des idées.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY | 28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58 - www.valdesully.fr

Elections

Mise en place du répertoire électoral unique

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee.
Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre : auparavant, passé cette date et sauf cas limitativement définis, l'électeur ne pouvait voter à aucun scrutin de l'année suivante. De façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6e vendredi précédant le scrutin.
A titre transitoire, pour tous les scrutins se tenant entre le 11 mars 2019 et 1er janvier 2020, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.
Ainsi, pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019. Ce jour étant un dimanche, une permanence sera assurée en mairie le samedi 30 mars 2019.

Bilan Etat Civil 2018

17 naissances
6 mariages
9 Pacs
40 décès

Etat Civil du 4e trimestre 2018

Naissances

- Benjamin GASNIER le 4 septembre
- Ambre JOUVET le 1er décembre

Mariages

- Othmane DALOUL et Dina AMHANDAN AYAD le 22 septembre

Décès

Suite à une erreur dans le numéro précédent, il fallait lire :
Serge GAUDRY le 13 août à Orléans
Toutes nos excuses à la famille de Monsieur GAUDRY

- Benoit AVEZARD le 29 août 2018 à Saran
- Solange BONSERGENT le 30 septembre à St-Benoît-sur-Loire
- Sylvain CURILLON le 10 octobre à Olivet
- Bernard TARRAIRE le 24 octobre à Massy (Essonne)
- Manuel SANTOS COSTA le 25 octobre à Saran
- Alice COMMOGÈRE veuve BOÉRI le 7 novembre à St-Benoît-sur-Loire
- Jean CROS le 30 novembre à Saint-Benoît-sur-Loire
- Nelly DESCAMPS veuve DOGNIEZ le 27 novembre à Orléans
- André CANTIN le 5 décembre à Sully-sur-Loire
- Jacqueline GUÉRIN veuve CIMETIERE le 30 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire

Disparition de Luc Lefebvre

Le 13 novembre en fin de journée, nous apprenions le décès de Luc Lefebve dans un accident de la circulation sur la tangentielle.
Luc était Maire de Bray-Saint Aignan depuis 2014 et Vice-président de la communauté de communes du Val de Sully dont il était le délégué aux travaux.
Luc était toujours présent, fidèle, positif, optimiste, sympathique, enjoué, à l'écoute, disponible, un peu ronchon parfois mais on pouvait compter sur lui en toutes circonstances.
Lorsqu'il s'impliquait dans un projet, c'était complètement et il l'a prouvé bien des fois sur le centre d'interprétation, dont il suivait le déroulement et la conformité des travaux.
Luc était un ami fidèle de Saint-Benoît. Il laisse un vide derrière lui et nous ne l'oublierons jamais.
A sa famille, aux élus et aux habitants de Bray-Saint Aignan nous adressons nos plus sincères condoléances.

Jean-Claude ASSELIN

Cérémonie du 11 novembre

Dimanche matin 11 novembre, à Saint-Benoît, comme dans tous les villages de France, a eu lieu la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918.
La cérémonie s'est déroulée dans le recueillement avec la participation de Valphonie, des anciens combattants, des sapeurs-pompiers et la présence de nombreux enfants des classes de primaire et du collège accompagnés de leurs professeurs ainsi que le conseil municipal adulte et enfant.
Après la cérémonie, chacun a pu se rendre à la salle polyvalente pour découvrir l'exposition présentée par notre historienne locale, Lucienne LEBRUN, dont le thème était « Que reste-t-il de la Grande Guerre aujourd'hui ? »

Que reste t-il de la grande guerre aujourd'hui ?

Lors du vernissage, le 8 novembre, Madame LEBRUN a tenu à remercier tous ceux qui l'ont aidée à préparer cette exposition composée de cent panneaux sur différents thèmes : monuments commémoratifs sur le sol français, sites de bataille restés en l'état, monuments aux morts remarquables voire atypiques, l'après-guerre avec le retour des prisonniers de guerre, les veuves et leurs enfants, les réfugiés du Nord et de l'Est de la France, les chefs d'Etat de 14-18, les personnages célèbres...Une exposition très riche et documentée réalisée par une passionnée.
La Chorale LA DO RÉ de Sully-sur-Loire a clos ce vernissage par des reprises de chants patriotiques.
Cette exposition a rencontré un vif succès avec la venue de 500 visiteurs.

Légion d'honneur

Remise le 21 août 2018 de la Légion d'Honneur à Monsieur Bernard BOUTROUX à la maison de retraite « Gaston Girard » en présence de M. Claude CATELIN, Madame Colette BIDAULT, M. Michel COMITTE et M. Jean-Claude ASSELIN, Adjoint au Maire.

Centre d'interprétation

Les travaux du Centre d'interprétation se poursuivent, le gros œuvre est maintenant terminé, le second œuvre avance dans les délais prévus et devrait se terminer dans les premiers mois de 2019, L'installation de la scénographie et de la muséographie devrait commencer au premier trimestre parallèlement à la finition des travaux. La livraison du bâtiment installé est toujours prévue pour la fin du premier semestre 2019, et une ouverture au public à l'été 2019. Les modalités de fonctionnement de l'équipement sont en cours de finalisation par les services Culture et Tourisme de la communauté de communes du Val de Sully, l'office de tourisme déménagera dans le centre d'interprétation dès son ouverture.

Jean-Claude ASSELIN

Vœux du Maire 2019

C'est devant un public nombreux que le maire a présenté ses vœux à la salle polyvalente le 7 janvier 2019. Parmi les moments forts de la cérémonie, le discours du Maire présentant les réalisations de 2018 et les projets pour 2019, les discours de Madame Nicole LEPELTIER, Présidente de la Communauté de Communes du Val de Sully, de Monsieur Frédéric NEYRAUD, Vice-Président du Conseil Départemental du Loiret, et de Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Sénateur, et pour finir de notre jeune maire du Conseil Municipal Jeunes, Timothée SOUESME.

A cette occasion, Monsieur le Maire a remis la médaille de la ville de Saint-Benoît-sur-Loire à Madame Lucienne LEBRUN pour son implication et sa passion pour l'histoire de notre commune. Elle est remerciée notamment pour la réalisation de toutes ses expositions et sa collaboration au bulletin municipal.

GOÛTER DES ANCIENS

Le 8 décembre, animé par Jean-François CARCAGNO.

Fête des voisins du Stade

Dimanche 16 septembre 2018 a eu lieu pour la 7ème année la Fête des Voisins du Stade chez M. et Mme LOUBET Route de Bray-en-Val.

De nombreux voisins se sont retrouvés pour partager un bon poulet à la Basquaise. Nous avons terminé la journée par une partie de pétanque. Nous nous sommes donné rendez-vous pour l'année prochaine pour la 8ème édition.

Philippe BONNET

Fête des voisins
Quartier de Cherelles

Le rassemblement annuel de la fête des voisins de Cherelles s'est déroulé le 30 juin 2018. Nous avons été reçus par Delphine et Vincent qui avaient réservé le soleil pour l'évènement.

Nous nous sommes retrouvés pour partager un repas en commun. Merci aux cuisiniers/cuisinières qui ont préparé les entrées, plats et desserts avec brio.

S'en est suivi un après-midi occupé par les jeux de société, la traditionnelle pétanque, les jeux d'eaux pour les plus jeunes ou encore la visualisation du match mémorable France / Argentine qui a permis la qualification de la France.

Pour clôturer cette belle journée, les voisins se sont retrouvés autour d'un apéro dinatoire.

Avant de se quitter, le RDV a d'ores et déjà été pris pour l'année prochaine...

Arnaud CHAUVETTE

Maisons fleuries 2018

Samedi 10 novembre, à la salle des Fêtes, les lauréats du concours des maisons fleuries ont reçu leurs prix et encouragements. Voici la liste des lauréats :

1ère catégorie : Maisons avec jardin paysager visible de la rue :
1er Prix « Fossés de la ville » : Mme Nadia BOUTON
1er Prix ex-aequo : M. Mme Dominique et Véronique JANVIER
1er Prix ex-aequo : Mme Lucienne LEBRUN
2ème Prix : Mme Evelyne DELAS
2ème Prix ex-aequo : Mme Etiennette VANNIER
3ème Prix : M. Claude CAVERT
3ème Prix ex-aequo : Mme Gisèle HILLAIRET
4ème Prix : Mme Marie-Thérèse BAR

2ème catégorie : Habitations avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue :
3ème Prix : Mme Liliane BLOT
4ème Prix : Mme Anne BORREL
Encouragements : Mme Claire FONTRIER – Mme Françoise ROSSET

Félicitations aux lauréats et aux 2 personnes qui ont obtenu les encouragements du jury.

Comment participer ?
Inscrivez-vous en mairie. Pour 2019, les inscriptions se font avant le 20 juin 2019.

Vous pouvez aussi télécharger le bulletin d'inscription sur notre site « Saint-Benoît-sur-Loire.fr », rubrique « Actualités »

PALMARÈS DÉPARTEMENTAL

Le palmarès 2018 du Fleurissement du label villes, village, sites et maisons fleuris du Loiret a été décerné le 27 novembre.

Deux habitantes de Saint-Benoît ont été récompensées.

Il s'agit de Nadia BOUTON, qui a reçu le prix d'excellence en 1ère catégorie (habitation avec jardin paysager ou fleuri) et Lucienne LEBRUN, le prix départemental en 1ère catégorie.
Toutes nos félicitations aux deux lauréates.

Véronique MOTTEREAU

Nadia BOUTON et Lucienne LEBRUN, nos deux lauréates

Conseil Municipal des jeunes

Liste du nouveau conseil municipal jeune :
Maire-junior : Timothée SOUESME

Noé BOURASSIN, Ezio COLMAN, Gabriel PY, Eva RIFFI
Lysandre VATERNEL-NEVEU, Giovanna DE OLIVEIRA
Robin QUÈVRE, Erwan RÉTORÉ, Loris CAVARD
Antoine GASNIER, Baptiste BOST
Marthe ZANCRISTOFORO

Gaz, électricité, fioul

La jungle des fournisseurs d'énergie

Jusqu'au 1er juillet 2007, en France, les particuliers n'avaient pas le choix des fournisseurs de gaz et d'électricité. EDF et GDF établissements publics étaient en situation de monopole. La première directive européenne de 1996, pour l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence a changé la mise. Aux côtés de ces fournisseurs historiques, de nombreux fournisseurs concurrents ont fait leur apparition. Le consommateur français a donc le choix de souscrire un contrat à tarif règlementé fixé par l'Etat ou à tarif libre.

Les fournisseurs historiques gaz et électricité : qui fait quoi ?

- **EDF** (Electricité de France) assure la production de l'électricité (centrales et autres ressources). Elle vend et facture l'électricité aux clients qui sont au tarif réglementé mais elle vend aussi de l'électricité et gaz à tarif libre sous les appellations « EDF vert électrique » et « Avantage Gaz ».
- **ENGIE** anciennement GDF commercialise du gaz à la fois aux tarifs réglementés en vigueur « Engie Tarif réglementé » et via des offres de marché « Gaz Ajust » et « Elec Ajust ».

Les filiales d'EDF et d'ENGIE

- **ENEDIS** anciennement « ERDF » se charge de la distribution de l'électricité. Elle réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes interventions techniques sur ces réseaux.
- **GRDF** assure le transport du gaz, les dépannages, les relevés de compteur et les interventions techniques sur les réseaux.

Plus de 40 autres fournisseurs présents sur le marché français vendent de l'énergie.

83% des ménages sont restés au tarif réglementé alors qu'il existe des offres plus avantageuses pour le consommateur. Cette augmentation du nombre d'offres disponibles pour les particuliers occasionne des tarifs souvent compétitifs.

Attention aux démarchages !

Certains fournisseurs d'énergie sont spécialistes du démarchage à domicile et en cas de démarchage d'électricité par exemple, prétendent être envoyés par EDF. Il ne faut en aucun cas montrer et communiquer ses factures à quiconque se présenterait ainsi. En effet, il suffit pour ces démarcheurs d'avoir pris connaissance d'une facture pour pouvoir modifier frauduleusement le contrat d'un client, sans que celui-ci ne s'en aperçoive. Il faut donc rester très prudent si un commercial d'un fournisseur d'énergie se présente à votre porte en indiquant vouloir « faire des vérifications de compteur » ou « attester de la validité de vos factures ». Les relevés de compteurs sont toujours notifiés aux personnes concernées plusieurs jours à l'avance.

L'association locale UFC-Que Choisir d'Orléans défend les intérêts des consommateurs face aux professionnels de la vie économique et vous conseille en cas de litiges. L'association est gérée et animée par des bénévoles. Vous pouvez venir les rencontrer lors des permanences au 39 rue Saint-Marceau à Orléans 45100, les mercredis, jeudis et vendredis de 14h30 à 17h30.

Inscription Rentrée scolaire Ecole maternelle

Les inscriptions pour la rentrée scolaire à l'école publique auront lieu les mardis 26 mars et 23 avril 2019 de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00.
Les inscriptions auront lieu sur rendez vous. Merci de contacter Mme Sainson au 02.38.35.77.65
Vous devez vous munir : d'un justificatif de domicile / du livret de famille/ du carnet de santé de l'enfant.

Recensement des Jeunes

Le recensement de l'ensemble des jeunes filles et garçons âgés de seize ans est une obligation légale qui doit être accomplie à la mairie **dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.**
Cette démarche volontaire constitue une étape importante du processus de réalisation du jeune citoyen dont la finalité est la participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté). Elle conditionne aussi l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique tels les épreuves d'examens scolaires ou le permis de conduire. Il s'agit donc d'une démarche civique essentielle qui peut exposer les jeunes administrés, et ce jusqu'à leur 25 ans, à des difficultés en cas d'inobservation du délai légal évoqué précédemment.

LE COMITÉ DES FÊTES en 2019

2018
se termine sur un très beau marché de Noël et conclut ainsi une année anniversaire telle que nous l'avions espérée. Toutes nos manifestations ont été en évolution ou équivalentes à celles de 2017 et notre journée anniversaire a tenu toutes ses promesses.

2019
sera une année de transition car 5 membres du Comité, et pas des moindres, n'ont pas tenu à renouveler leurs mandats. Nous tenions d'ailleurs à les saluer ici car le travail accompli durant les nombreuses années où ils ont œuvré permet aujourd'hui au Comité d'envisager l'avenir sereinement. Les nouveaux membres du bureau doivent maintenant se réorganiser mais je leur fais confiance car leur volonté de réussir cette transition est évidente. Je vous le dis à chaque fois, nous sommes prêts à mettre en œuvre de nouveaux projets avec vous, n'hésitez donc pas à venir nous en parler.
Toute l'équipe vous souhaite donc une belle année 2019 à Saint-Benoit-sur-Loire. Nous comptons encore sur votre fidélité et sur votre amitié pour venir nous saluer sur chacune de nos manifestations.

A bientôt donc,

Le Président,
Pascal MARCHAND

Biaudes et Câlines

Notre groupe, fort de ses 14 danseurs et 3 musiciens, exprime toujours son dynamisme lors de différentes manifestations : marché de Noël, vide-grenier, rencontres...

• **Mardi 30 octobre 2018 : animation Accueil de loisirs de Sully sur Loire.**
C'est avec grande joie, qu'une trentaine d'enfants se sont costumés et ont dansé avec nous au son de la Vielle. Cette rencontre intergénération fut très riche de curiosité et de partage avec les jeunes.

• **Samedi 2 mars 2019 à la salle des fêtes de Saint-Benoit-sur-Loire : stage initiation aux danses de bal folk (scottish, valse, mazurka, bourrée...)**
Ouvert à tous débutants et curieux et enfants + de 8 ans. De 15h à 18h. 10 euros - gratuit moins de 12 ans.

Soirée bal : 21h - 5 euros. C'est un groupe du Morvan «La bande à Nanou» qui animera la journée avec accordéons, vielle et cornemuse. Venez partager un bon moment avec nous.

• **18 et 19 mai : Fête de la Marine à Saint-Benoit-sur-Loire**
Renseignements sur notre site: contact@biaudesetcalines.org

La Présidente, Joëlle MAROIS

Rencontre intergénération à l'accueil de loisirs de Sully-sur-Loire.

Roue Libre Bénédictine

La RLB poursuit son chemin vers de nouveaux horizons.
L'année 2019 correspond à la septième saison de notre club. Celle-ci sera marquée par l'organisation de notre traditionnelle épreuve du jeudi de l'Ascension, le 30 mai et par la création d'une toute nouvelle épreuve de dimension nationale à la mi-septembre (si tout fonctionne comme prévu et que nos bénévoles, nos sympathisants et nos partenaires soient au rendez-vous).
A ce stade, nous pouvons vous présenter en quelques lignes ce qui devrait être une nouveauté pour notre territoire. La compétition, qui se déroulerait sur deux jours, permettrait de faire la part belle à notre riche patrimoine sur une partie majeure de la communauté de communes du Val de Sully.
Entre une épreuve en contre la montre le samedi et une course en ligne le dimanche, c'est du tout nouveau que nous proposerons !
A ce jour, nous n'en sommes qu'aux prémices de cette nouvelle organisation. Notre association qui compte une trentaine de licenciés à besoin de tous.
D'ores et déjà, la RLB SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE est à la recherche de partenaires, de bénévoles pour que cette manifestation soit une réussite. Alors, si vous voulez être des nôtres et participer à ces grandes fêtes, n'hésitez pas à nous contacter par mail à rlb45730@orange.fr ou joindre par téléphone Mathieu au 06 43 47 43 59.
Merci d'avance de votre mobilisation.
Bonne année sportive à toutes et à tous.

R.L.B.
SAINT BENOIT SUR LOIRE

Pour la RLB,
Aurélie PINÇON
Présidente

Association de pêche de la Mitonnerie

Manifestations 2019

- Assemblée Générale le 18 janvier
- Week- End truites les 23 et 24 février
- Ouverture de l'étang le 25 février (Sauf carnassiers)
- Concours de belote le 3 mars
- Enduro Carpe 45 les 29/30/31 mars
- Ouverture carnassiers le 13 avril
- Enduro carpes 72h les 19/20/21/22 avril
- Enduro jeunes les 17/18/19 mai
- Concours adultes le 23 juin
- Concours enfants le 6 juillet
- Enduro carpes 48h les 18/19/20 octobre
- Journée carnassiers le 15 décembre
- Fermeture de l'étang le 31 décembre

Enduro telethon
du 19 au 21 octobre 2018

RESULTATS
13 poissons pêchés
Pour un total de 107,885 kg
(moyenne de 8,990 kg).

Lucienne Lebrun se penche sur notre passé

Suite à une erreur de parution, l'article que nous vous présentons dans ce numéro aurait dû paraître dans le bulletin de septembre 2018 à la place de l'article sur la fontaine Place du Martroi.

La Guerre - 1918 l'armistice enfin

Dès l'été 1918, la volonté de vaincre est absente chez les allemands. Des unités entières se sont rendues, les soldats n'obéissant plus à leurs officiers, des centaines de milliers d'entre eux désertent. Pour la 1ère fois le commandement allemand envisage l'arrêt des combats. Les français sont toujours au front, bivouaquant dans des tranchées qui étaient il y a quelques jours encore nos 1ères lignes et où les adversaires se sont fait face depuis plus de trois ans.

Plus de canons, plus de minenwefers, plus de fusées éclairantes, c'est le calme. Mais, le long des routes, des tombeaux, partout. Dans une fosse reposent 1 500 soldats du 44ème RI, et puis, dans une autre 2 000 soldats du 60ème RI. Nous croisons également des civils. L'attitude du soldat peut varier, s'il considère comme frères de misère ces paysans que seul l'attachement du sol a retenu dans leurs villages ruinés, il s'indigne de la vie joyeuse que certains civils peuvent encore mener à quelques kilomètres des lignes. Un dialogue entendu au front est rapporté « *ce qu'il faudrait à ces civils, c'est quelques heures de bombardement sur le coin de la gueule, histoire de voir s'ils nous crieraient toujours : Jusqu'au bout ! on se marrerait si les allemands laissaient tomber « une perle » sur le ministère de la guerre* ».

On se bat toujours sur la Marne. Depuis juillet, nous contre-attaquons. Nous sommes à la Ferme des Vaches, amas de pierres mille fois retournées, cassées, recassées. Lors d'une retraite, tous les services sont désorganisés, lors d'une avance importante, la situation est la même, sauf le moral. Les allemands accentuent leur retraite quotidiennement. Enfin la fin d'un terrible cauchemar paraît possible.

3 novembre 1918 : l'Autriche-Hongrie signe l'armistice avec les alliés.

8 novembre 1918 : le cycliste de liaison nous confirme que les allemands sont en déconfiture et qu'ils sollicitent les conditions d'un armistice ! on n'y croit pas, foutaises, mais « *les boches, y sont pas si nerveux que nous, y pourront pas se ragricher* » nous lance notre cycliste.

Gén. WEYGAND Am. Sir R. WEMYSS Lieut. LAPERCHE Cav. VON HELLDORFF Herr ERZBERGER Cap. VANSELOW
Mar. FOCH Sir G. HOPE Comte VON OBERNDORFF VON WINTERFELDT

9 novembre 1918 : les journaux, en grosses manchettes laissent entendre la fin « possible » du « massacre », l'empereur Guillaume II abdique, la république allemande est proclamée.

10 novembre 1918 : rien de changé, la retraite allemande est transformée en déroute.

11 novembre 1918 : l'annonce est officielle, **les allemands ont capitulé** . La nouvelle nous laisse amorphes, pantois de l'avoir tant attendue. Elle nous parvient dans un lieu isolé, puant le soufre et la mort, en l'absence de ravitaillement, pas de quoi la fêter, tout juste disposons-nous d'un peu d'eau. Nous passons encore une nuit sur le sol, sans cagna, par le froid et l'humidité.

Guillaume II l'empereur, l'aigle, ses vautours, ses roitelets, toute la famille des rapaces est déplumée. Sur tous les points du front, à 11 heures précises les clairons sonnent le « **cessez le feu** »

L'Allemagne vient de demander l'armistice. Elle vient de perdre 4,5 millions de soldats, tués, blessés, disparus ou prisonniers. Il n'y a plus assez d'hommes valides pour compenser ces pertes. Du côté allié, rien que de mars à juillet 1918, les pertes sont gigantesques : 850 000 hommes. De juillet à novembre elles sont encore plus terribles : 530 000 français, 410.000 britanniques et 300 000 américains, et au total, rien que pour 1918 : 2,1 millions d'hommes, les armées alliées sont également épuisées. Le dernier jour de guerre a encore fait près de 11 000 tués blessés et disparus. Certains ont perdu la vie lors d'actions décidées par des généraux qui savent l'armistice signé. Ainsi, le Général Wright (89ème division américaine) prend la décision d'attaquer le village de Stenay afin que ses troupes puissent prendre un bain, entraînant une perte de 300 hommes.

Le 11 novembre 1918 à 10h 45, Augustin Trébuchon est le dernier soldat français tué. Estafette à la 163ème division d'infanterie, il est tué d'une balle alors qu'il porte un message à son capitaine. Le dernier soldat allié tombé lors de ce conflit est l'américain Henry Gunther, tué une minute avant l'armistice alors qu'il charge des troupes allemandes étonnées car elles connaissent l'armistice. Le dernier soldat de St Benoît tué lors de cette guerre est Gustave Blot, le 17 octobre à Graully dans la Marne. Pour tous les soldats français décédés le 11 novembre 1918 (et les quelques jours suivant l'armistice), les autorités militaires ont antidaté au 10 novembre la date de leur décès, évitant ainsi toute contestation pour l'attribution des pensions de veuves de guerre. Ces épouses sont-elles veuves de guerre ou « veuves de la guerre » ?

En Allemagne, le commandement a toujours affirmé pouvoir gagner la guerre. L'annonce de la demande d'armistice entraîne une vague d'incrédulité et de méfiance. Pourtant, auparavant, des ébauches de pourparlers de paix avaient déjà eu lieu : en 1915 au lendemain du torpillage du Lusitania, durant l'hiver 15/16, puis fin 1916. le 22 janvier 1917 le Président Wilson (américain) a proposé une paix sans victoire et sans vainqueurs avec repli sur les territoires d'origine, mais ce plan a été rejeté par tous, puis encore le 8 janvier 1918...

Pendant cet automne 1918, une autre catastrophe arrive : l'épidémie de grippe espagnole fait des ravages dans les troupes, la population, tous sont touchés. Des milliers de morts s'ajoutent aux massacres faits par les armes.

Le 11 novembre 1918 à 5h 15, les deux délégations françaises et allemandes signent l'armistice dans le wagon-restaurant provenant du train d'Etat Major du Maréchal Foch, dans la clairière de Rethondes en forêt de Compiègne. Foch est en tête de la délégation française assisté de Weygand son chef d'état major et d'un britannique. Il n'a en face de lui qu'un représentant subalterne du gouvernement allemand Erzberger (qui sera assassiné en 1921 par des nationalistes d'extrême droite), son ministre des affaires étrangères et 3 représentants des armées allemandes.

Train du maréchal Foch où fut signé l'armistice. Train des plénipotentiaires allemands
EN FORÊT DE COMPIÈGNE : LE DÉCOR DE LA CAPITULATION ALLEMANDE

Les conditions de l'armistice sont draconiennes ! Les allemands doivent entre autre livrer la majorité de leur armement, de leur aviation, de leur flotte de guerre, et évacuer toute la rive gauche du Rhin, y compris en Allemagne, dans les 30 jours, rapatrier immédiatement tous les prisonniers alliés. Les Alliés exigent également le paiement des frais de toutes les armées alliées d'occupation en Allemagne, la réparation de tous les dommages causés dans les territoires occupés par les allemands, la cession de 5 000 locomotives prêtes à l'emploi, 150 000 wagons et 5 000 camions, le maintien du blocus économique sur l'Allemagne. – ce blocus va affamer terriblement toute la population allemande qui ne demandera qu'une chose : la revanche ! – Traitée en ennemie battue, l'Allemagne n'avait qu'à obtempérer, rien de plus.

Par contre, nos soldats, après 4 ans½ de guerre ne sont toujours pas libérés. Ils partent pour occuper une partie de l'Allemagne...

Nos soldats de St Benoit disparus ou morts en 1918 : Single Louis 36a le 07.04 ambulance de la Ferme Roudroy les Merles (Oise), Gatelet Armand 34a le 15.07 à Passy (Marne), Baudin Victor 21a le 08.08 à Villers aux Erables (Somme), Quettier Casimir 35a le 11.08 ambulance Dauthuigy (Marne), Pelletier Camille 31a le 21.08 ambulance Villers Cotterets (Aisne), Ducloux Marius 31a le 23.08 ambulance à Fayel (Oise), Meunier Louis 22a le 26.08 à Arvillers-Fresnoy (Somme), Blot Gustave 31a le 17.10 à Graully (Marne).